

NOS VIES

À TARBES, LA DIGNITÉ DES JEUNES SURVIVANTS DE L'EXIL EST LA NÔTRE

Qu'il est parfois périlleux de grandir au pied des Pyrénées ! Pourtant bien intégrés dans la vie locale, une trentaine d'ados, devenus adultes depuis leur arrivée en France, sont confrontés à l'obstination de l'État qui refuse de les régulariser. Jetés dans l'impasse, ils survivent grâce à la solidarité.

La source d'eau que je suis a été envahie par les calamités naturelles. (...) J'étais juste une petite source d'eau qui peut devenir océan. Alors, pour le devenir, il a fallu que je me déloge dans un endroit où il m'a fallu m'adapter à la nature du sol, à l'arbre qui me couvre. (...) Je me convertis en artisan. Un coup de marteau sur les doigts. Ça fait mal mais c'est une passion.» Ces mots sont ceux de Séverin Loua, un grand et robuste adolescent

REPORTAGE

guinéen de 19 ans, arrivé en France en août 2017 et aujourd'hui membre de l'Association ouvrière des compagnons du devoir. L'extrait est tiré d'un recueil de textes intitulé « Histoires d'un matin », composé au cours d'ateliers d'écriture organisés par l'Association Accueil Azun (les 3A), dans les Hautes-Pyrénées, pour de jeunes exilés sans ressources. Sur la page de couverture on peut lire les prénoms : Alfousseyni, Alpha, Danièle, Élisabeth, Jean, Marguerite et Séverin.

PROFS, SYNDICALISTES, ÉLUS ET PATRONS LOCAUX

Ce sont tous des jeunes majeurs étrangers vivant au pied de la chaîne pyrénéenne. Ils sont arrivés ici mineurs et isolés. Pour la plupart exclus de l'aide

sociale à l'enfance (ASE) par les autorités, ils ont survécu jusqu'à leur majorité, grâce à la solidarité de professeurs, de syndicalistes, d'élus locaux, de petits artisans, de travailleurs sociaux ou de simples citoyens engagés au sein d'associations, dont notamment le Réseau Éducation sans frontières (RESF 65) et la Cimade. Aujourd'hui, ils sont une trentaine de jeunes adultes parfaitement intégrés dans la vie locale, détenteurs de CAP ou en parcours d'apprentissage, mais privés de papiers par la préfecture. Une situation qui les plonge dans l'impossibilité de travailler, de poursuivre leur formation, de passer leur permis de conduire ou d'obtenir une quelconque aide au logement. Leur régularisation est devenue le combat principal des personnes qui leur tendent la main depuis des années mais aussi leur seule perspective de sortir de l'extrême précarité à laquelle la préfecture des Hautes-Pyrénées semble vouloir les assigner. Cette dernière n'a d'ailleurs pas souhaité réagir à)))

« Le préfet n'a rien entendu de nos arguments. On s'y attendait mais ça fait mal », tempête Dominique Goré, militante du réseau RESF 65.

Mamoudou partage avec ses colocataires du Foyer des jeunes travailleurs le vécu tragique d'un violent exil, et un rêve, celui de chaque gamin : pouvoir apprendre, bosser, grandir et vivre dignement.



«Des jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance et qui devaient bénéficier, à 18 ans, de contrats jeune majeur écopent d'une obligation de quitter le territoire.» PHILIPPE BRACONNIER, travailleur social

))) nos sollicitations mais, en ce début de printemps, «l'Humanité Dimanche» a pu rencontrer une dizaine de ces jeunes qui ne demandent qu'à vivre dignement.

Ce lundi 29 mars, au matin, à Tilhouse, Séverin est assis à la grande table du salon de chez Véronique et Mathieu, respectivement juriste et avocat, engagés corps et âme dans le soutien aux exilés et à de nombreuses reprises devenus famille d'accueil pour ces jeunes isolés. À ses côtés, Joëlle Abadie, éducatrice du village, et Philippe Touzanne, charpentier-couvreur. Malgré l'absence d'autorisation de travail de Séverin, l'artisan a choisi de continuer à l'employer et surtout à lui payer le salaire qui lui permet maintenant d'être logé dans son propre appartement.

«TOUS LES DOSSIERS SONT BLOQUÉS»

Habituellement d'humeur joviale, le jeune Guinéen est grave au moment de faire le récit de son parcours d'exil : la mort de son père sorcier dans un petit village de Guinée forestière, sa déscolarisation pour suivre les rites initiatiques qu'on lui impose pour prendre la succession, sa fuite à moto vers le Mali, soutenu par sa mère, la traversée de la Méditerranée, l'Espagne, les tests osseux à son arrivée en France pour contester sa minorité, les nuits à la rue, la faim, les hébergements d'urgence... Mais aussi la solidarité du réseau qui s'est battu pour sa scolarisation au lycée professionnel Sixte-Vignon de Tarbes, ses professeurs, l'espoir après un premier récépissé l'autorisant à travailler mais qui, arrivé à terme, n'a pas été renouvelé.

« Il a sans doute eu la chance d'être le premier, explique Dominique Goré, militante du RESF 65. Après que nous avons lancé la mobilisation pour l'ensemble des autres jeunes, la préfecture a bloqué tous les dossiers. »

En décembre 2020, plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées à Tarbes

pour demander la régularisation de tous ces adolescents en parallèle de démarches administratives individuelles semées d'embûches. Et depuis deux ans les relations avec la préfecture se sont corsées avec notamment la nomination d'un nouveau préfet et de sa directrice de cabinet. Cette dernière, Sophie Pautzat, a pris ses fonctions en juillet 2019 mais était déjà bien connue des réseaux de solidarité. Elle avait été décorée, en 2011, du très paradoxal prix P.A.P.O.N (prix accordé pour obéissance notoire - NDI.R), par l'Association des avocats défenseurs des étrangers, pour son action à la préfecture de Haute-Garonne, le département voisin. Contestation de validité d'extraits d'actes de naissance, demandes de passeport à des jeunes issus de pays qui n'en décernent pas, pertes de documents tout semble être fait

pour que les dossiers de ces adolescents ne puissent jamais être véritablement instruits. « Depuis peu, plusieurs jeunes pris en charge par l'ASE et qui devaient bénéficier, à leurs 18 ans, de contrats jeune majeur écopent maintenant d'une obligation de quitter le territoire (OQTF) », témoigne, en outre, Philippe Braconnier, travailleur social et responsable du syndicat SUD santé sociaux.

Le 10 mars, une délégation a néanmoins été reçue par les services préfectoraux. On a demandé aux représentants du réseau de solidarité de fournir une liste de 10 jeunes dont la situation pouvait être jugée prioritaire. Le préfet s'est prononcé sur leur cas ce vendredi 16 avril. Un seul sera finalement régularisé. Un autre, Séverin, obtiendra une carte de séjour mais provisoire, et deux une autorisation provisoire de séjour (APS). En outre, cinq ressortent de la négociation avec une OQTF. « Le préfet n'a rien entendu de nos arguments, tempête Dominique Goré. On s'y attendait mais ça fait mal, surtout quand on le dit aux jeunes. » Devant l'enceinte)))



Sous le regard d'Alpha, son colocataire, Alfousseyini, venu du Mali, travaille ses cours de charpentier couvreur. Sans savoir s'il pourra passer son examen.

OUMAR CAMARA, 21 ANS, GUINÉEN, APPRENTI COUVREUR

«SANS L'AIDE DE NOS PROFESSEURS, ON N'AURAIT RIEN DU TOUT»



« C'est un jeune ponctuel et travailleur. Il a choisi un métier difficile pour lequel il y a peu de candidats. Quand on est couvreur on bosse sous la pluie, sous la neige, sous le soleil brûlant... » Monsieur Castro a signé avec Oumar, 21 ans, un contrat d'apprentissage au mois de décembre 2020. Le jeune homme est pourtant dépourvu de titre de séjour et donc d'autorisation de travail. C'est un dynamique et lumineux jeune adulte de 21 ans qui rêve de pouvoir faire son métier. « Quand je travaillerai, je pourrai prendre un appartement », confie Oumar. Pour l'heure, il vit au sein d'un hébergement d'urgence, à Tarbes, avec 5 autres jeunes majeurs privés de droit, de formation et d'accès à l'emploi. « Je n'ai pas de papiers, reprend le jeune homme sans jamais effacer son sourire. Les autorités françaises ont beaucoup de mal avec les documents officiels des Guinéens. Ici, sans papiers, tu n'as aucun droit. Sans nos professeurs, on n'aurait rien du tout. »

Ce sont, en effet, les enseignants du lycée professionnel Sixte-Vignon qui ont permis la rencontre entre Oumar et monsieur Castro. Ce dernier a décidé de faire travailler le jeune homme quoi qu'il arrive. « C'est un geste militant, assure-t-il. Je suis moi-même issu d'une famille d'immigrés. Mes parents sont arrivés du Portugal en 1970. Mon père a pu travailler tout de suite. C'est ce qui nous a permis de nous intégrer. Je vais écrire au préfet pour lui dire que les jeunes comme Oumar doivent avoir le droit de travailler dans la légalité. »

Pour l'heure, la préfecture des Hautes-Pyrénées reste sourde à la mobilisation de dizaines de citoyens solidaires, militants associatifs, petits artisans et élus locaux qui soutiennent depuis des années une trentaine de jeunes étrangers contraints à la précarité au nom de sournoises considérations administratives et politiciennes. E. U.

« C'est un bosseur, il doit pouvoir travailler dans la légalité, comme mon père venu du Portugal en 1970! » M. CASTRO, patron d'Oumar

« C'est un système qui, au prétexte de réguler l'immigration, crée de la précarité. Il faut faire attention à ce que ces adolescents étrangers ne deviennent pas une main-d'œuvre corvéable et facile à exploiter. » Des enseignants du lycée Sixte-Vignon

» du lycée Sixte-Vignon, Daniel Benad-hira, professeur d'histoire et syndiqué à la CGT, prévient : « On va devoir durcir le ton. Tous ces jeunes sont en phase d'intégration mais bloqués par des problèmes administratifs. C'est un système qui au prétexte de réguler l'immigration crée de la précarité. » L'enseignant, qui recense plus de 30 nationalités au sein de son établissement, est vent debout contre un gouvernement qui ne cesse de promouvoir l'apprentissage mais en exclut des jeunes ne demandant qu'à travailler. « Il faut faire attention à ce que ces adolescents étrangers ne deviennent pas une main-d'œuvre corvéable et facile à exploiter, insiste pour sa part Jean Travert, professeur de mathématiques, lui aussi membre de la CGT. Mais empêcher nos élèves de travailler est un véritable gâchis humain. Et aussi un gâchis vis-à-vis de tout ce que la société a investi pour leur formation et leur maîtrise de la langue. »

Ici, en tout cas, plusieurs responsables de petites entreprises ont décidé de se joindre au mouvement de solidarité en adressant un courrier au préfet. « En partenariat avec les lycées, les organismes professionnels de formation et leurs professeurs, nous avons accueilli pendant leur scolarité des jeunes étrangers, écrivait-ils. (...) Nous leur avons proposé des contrats d'apprentissage, fait des promesses d'embauche. Les démarches ont été lancées pour la conclusion de ces contrats mais toutes achoppent sur la non-délivrance par vos services d'une autorisation de travail. Cette situation est (...) incompréhensible. »

Chez Véronique, ce lundi matin, Séverin n'est pas seul. Avec d'autres, Vally Sanogo souhaite lui aussi témoigner d'un parcours d'exil, souvent jonché de souffrances, mais entrepris dans l'espoir de pouvoir accéder à une véritable scolarité et à la dignité tout simplement. Travailleur motivé, il a

réussi à intégrer un bac professionnel en menuiserie, en parallèle d'un emploi en apprentissage. En guise de félicitations, la préfète vient de lui signifier une OQTF. Pour cet Ivoirien de 21 ans, tout s'effondre à nouveau. « Je n'arrive plus à me concentrer au lycée et je ne sais même pas si je pourrai passer mon examen dans trois mois », alerte-t-il, les yeux rougis par l'évocation des souvenirs du chemin parcouru depuis la Côte d'Ivoire.

« NOS PETITS, ON NE LES LÂCHERA PAS » Torturé, vendu au marché aux esclaves en Libye, le jeune homme ne parvient pas tout de suite à raconter sa traversée de la Méditerranée. C'est dans la voiture en direction de l'hébergement d'urgence où vivent quelques-uns de ses jeunes compagnons d'infortune, entassés, à 6, au rez-de-chaussée d'un immeuble d'un quartier populaire de Tarbes, qu'il parvient à parler : « Nous étions 120 dans le canot. Au bout de quatre jours en mer, nous n'étions

Depuis son arrivée, à 15 ans, Alpha vit l'acharnement judiciaire, exclu de l'aide sociale à l'enfance, puis 10 passages devant le juge. « J'ai perdu à chaque audience. »



plus que 6 survivants quand le bateau de sauvetage nous a récupérés. »

Lamine, Habibur, Alpha, Mamoudou, Oumar, Alfousseny, Gloria... « On a des enfants de leur âge et on se dit qu'on aimerait, s'il devait partir à l'étranger, qu'ils soient accompagnés, confie Marguerite, membre de l'association des 3A. Ce sont un peu nos petits. On ne les lâchera pas. » À Lourdes, avec d'autres militantes entourant Élisabeth, une jeune majeure congolaise tenant dans les bras son bébé d'un mois et demi, elle remet à l'« HD » le recueil de textes « Histoires du matin », écrits par leurs protégés. « Une fois dans un jardin, je n'avais jamais vu autant de fourmis, y a écrit la jeune maman. Si je les laisse vivre, elles détruiront toutes mes plantes. Mais si je les tuais, je gagnerais quoi ? Finalement, je les ai laissées et elles ne m'ont rien fait. (...) Imaginez. Si j'étais aussi une fourmi... »

ÉMILIE URBACH
emilie.urbach@humanite.fr
PHOTOS : VINCENT NGUYEN / RIVA PRESS



ALPHA OUMAR BARRY, 19 ANS, GUINÉEN « ILS M'ONT AMENÉ À L'HÔPITAL SANS ME DIRE QUE C'ÉTAIT POUR FAIRE UN TEST OSSEUX »

Cela fait à peine deux jours qu'il porte sur son visage inquiet une paire de lunettes. Sans couverture médicale, elles sont le fruit du geste solidaire d'un opticien de Tarbes qui a jugé indispensable la prise en charge de ses graves problèmes de vue. Alpha vit dans les Hautes-Pyrénées, depuis son arrivée, à l'âge de 15 ans, à l'été 2017. Ce mardi 30 mars, à la table de l'appartement qu'il partage avec 5 autres jeunes majeurs dans le cadre de l'hébergement d'urgence géré par le Foyer des jeunes travailleurs (FJT), l'adolescent guinéen trépigne sur sa chaise. « En un mois et demi, j'ai eu deux semaines de cours, explique-t-il, sans cacher sa lassitude. Je n'ai pas obtenu d'autorisation de travail, impossible de faire mes heures d'apprentissage. Détenteur d'un CAP de cuisine, il a

entrepris une spécialisation dans les desserts. La veille, à Tilhouse, chez Véronique et Mathieu, l'ado commence le récit de son parcours d'exil par son exclusion expéditive de l'aide sociale à l'enfance (ASE) lors de son arrivée. « Ils m'ont amené à l'hôpital sans me prévenir que c'était pour faire un test osseux », raconte le jeune homme qui, porteur d'une grave pathologie rénale, aurait alors eu besoin d'un accompagnement médical. Mais la seule intention des autorités était de contester sa minorité. « Ils n'ont pas attendu les résultats. Le soir même, la directrice m'a dit que je ne pouvais plus être hébergé parce que je mentais sur mon âge. »

Il est alors recueilli par Dominique et Denys, militants du Réseau Éducation sans frontières (RESF 65). S'enclenche alors une longue bataille

Tout lui est contesté, jusqu'à l'expertise médico-légale, déclarant l'examen dentaire « compatible avec l'âge allégué de 16 ans », refusée par le tribunal.

judiciaire. « Dix passages devant le juge, insiste Alpha. J'ai perdu à chaque audience. »

Le jeune Guinéen a pourtant précieusement conservé son acte de naissance. En Libye, lors du premier des deux kidnappings dont il a été victime, il a été roué de coups par le milicien qui voulait le lui voler et l'a enfermé plusieurs semaines dans un cachot sur une plage. C'est de là que, lors d'un convoi d'exilés forcés d'embarquer sur un canot par des trafiquants, Alpha a fui. « Certains refusaient de monter à bord, se souvient-il. On leur tirait dans les pieds. Une fois au large, on s'est rendu compte que le bateau était troué. Des personnes sont tombées à l'eau. Je les ai vues se noyer sans pouvoir agir. »

À l'issue de cette funeste traversée, en 2017, Alpha a toujours en sa possession son acte de naissance. Mais la préfecture de Tarbes en conteste la validité. Elle lui demande un passeport que son ambassade ne lui octroie pas. L'article R. 313.1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile n'évoque pourtant pas l'obligation de détenir un passeport.

Pour prouver sa minorité, des solidaires locaux décident de lui faire un examen dentaire, censé être plus précis que les tests osseux du poignet communément pratiqués par les autorités. Les résultats sont sans appel. « L'âge estimé de la personne nommée Alpha Oumar Barry est compatible avec l'âge allégué de 16 ans », écrit le médecin médico-légal, expert devant la cour d'appel. Son expertise est simple et plus importante que celle d'un simple expert et, de surcroît, indépendante du procureur. Mais le tribunal ne retiendra pas ses conclusions, l'examen ayant été commandé par des particuliers.

Alpha a appris, le 16 avril, que la préfecture allait lui signifier une Obligation de quitter le territoire. Comme une trentaine d'autres jeunes majeurs dans les Hautes-Pyrénées, il reste aujourd'hui dans l'impasse du piège administratif que leur tendent systématiquement les services préfectoraux pour les empêcher, bien qu'ils soient méritants et travailleurs acharnés, de faire partie de notre société. E. U.